

Présentation

Ville de Bromont

Réfection secteur de la montagne

Description sommaire des travaux

1. Reconstruction de l'aqueduc

- Assurer un débit incendie suffisant aux résidents touchés par les travaux
- Afin de fournir le débit nécessaire au projet MEDICAN Cercle des Cantons
- Régler certains problèmes de qualités d'eau d'un point de vue esthétique

2. Réhabilitation partielle de l'égout sanitaire

- Certains bouts de conduites et réparations de certains regards

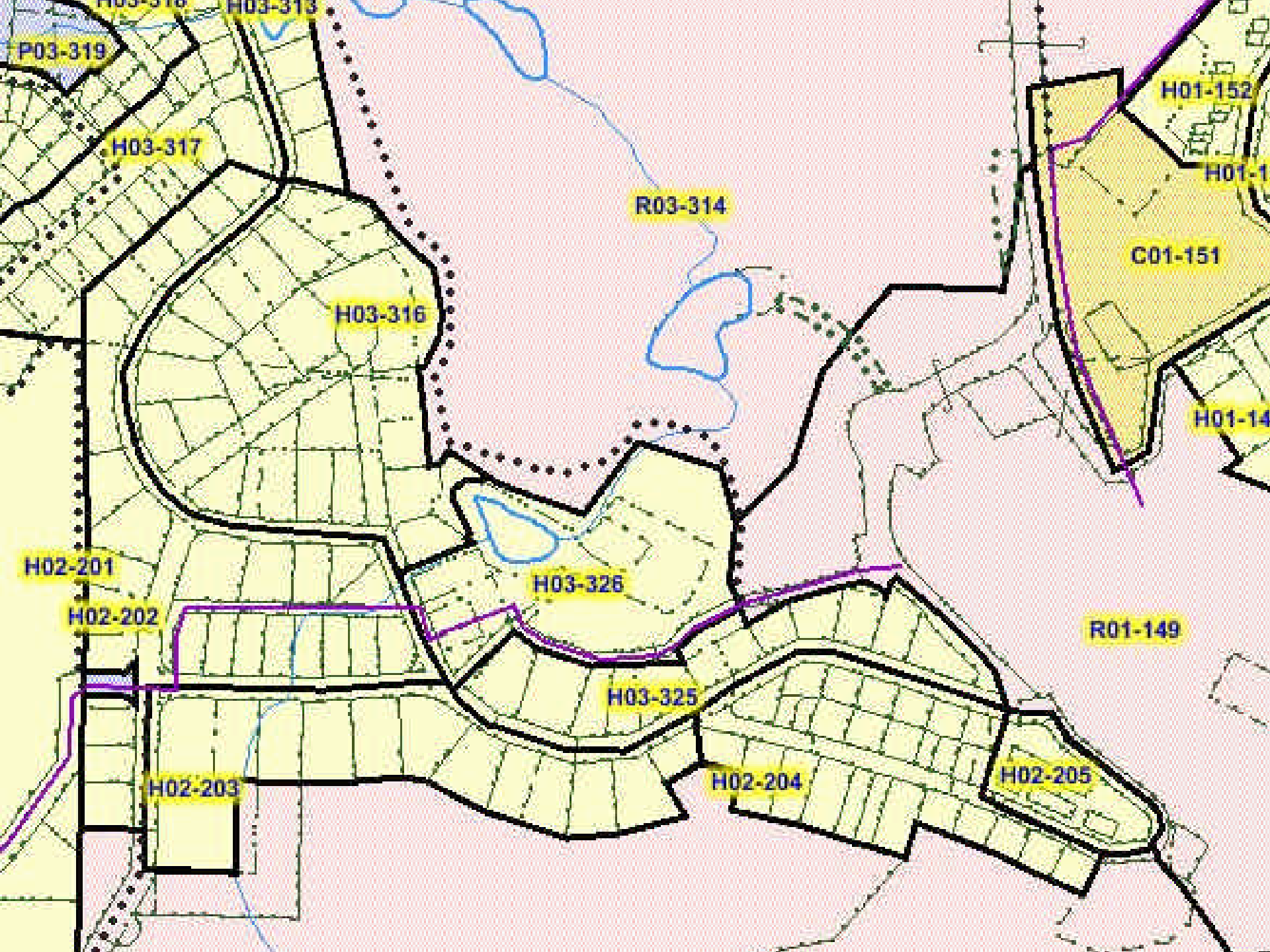
3. Réfection partielle du drainage de surface

- Reprofiler certains fossés et assurer un écoulement des eaux approprié

4. Réfection complète de la chaussée

Échéancier des travaux

1. Travaux préparatoires du 13 au 17 septembre
2. Travaux d'excavation, de pose de conduites et de construction de chaussée du 17 septembre au 27 novembre en 4 étapes
3. Fin prévue des travaux 3 décembre 2004
4. Certains travaux de surface pourraient être reportés au printemps selon les conditions climatiques



Horaires de travail

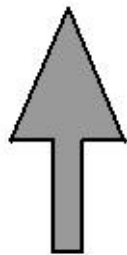
1. Ouverture du chantier 6h30
2. Début des travaux d'excavation 7h00
3. Fin des travaux d'excavation 17h30
4. Fermeture du chantier 18h00

Circulation

1. Circulation locale seulement
2. Non accès en véhicule sur une longueur maximale de 200 mètres
 - Les résidants devront se stationner aux extrémités du secteur (tranchée) ouvert.
3. Affichage d'orientation par adresse
 - 3 panneaux seront installés: coin Sherbrooke et Boul Bromont, coin Gaspé et Châteauguay, coin Shefford et Gaspé
4. Coopération : On demande la coopération des citoyens au niveau du stationnement.

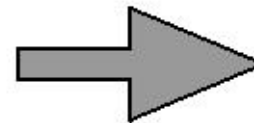
TRAVAUX SECTEUR DE LA MONTAGNE

VIA STATION DE SKI



RUE DES PENTES
RUE DE LEVIS
106 RUE CHAMPLAIN ET MOINS

VIA RUE GASPÉ



RUE DE CHARLEVOIX
RUE DE NICOLET
RUE DE LAVAL
109 RUE CHAMPLAIN ET PLUS

NOTE:

PANNEAU: 1,20m x 2,44m

LETTRE EN NOIR SUR FOND ORANGE

Sécurité

1. Excavation clôturée hors des horaires de travail
2. Ne pas laisser les enfants jouer avec les équipements et les matériaux
3. Ne pas se stationner à proximité des travaux

Services publics

1. L'aqueduc

- Un aqueduc temporaire sera en fonction et raccordé au robinet extérieur de chaque résidence.
- L'aqueduc temporaire respect les mêmes critères de qualité et de débit incendie que l'aqueduc présent.
- L'Entrepreneur s'occupera de coordonner l'installation avec les résidents
- Un monticule de sable sera installé sur la conduite pour permettre l'accès aux entrées des résidants.

2. La collecte de déchets

- Sortir les vidanges et bac de recyclage selon les horaires habituels, l'Entrepreneur s'occupera d'aller les rendre accessibles au camion de vidange hors de la zone excavée.

3. L'autobus scolaire

- Les commission scolaire respectives communiqueront avec chaque résident pour déterminer les points de rassemblement.

Excavation dans le roc

1. Le dynamitage

- 12 coups de sifflet, une attente de 30 secs, après la détonation.

2. Le cassage

- Du bruit par des marteaux piqueurs est à prévoir.

3. L'inspection préalable et sismographe

- L'Entrepreneur en dynamitage devrait filmer les fondations des résidences susceptibles d'avoir des dommages.
- Il serait éventuellement de sa responsabilité de prouver que les fondations étaient déjà endommagés avant le dynamitage.

Réfection arrière

L'Entrepreneur remettra le terrain dans les mêmes conditions qu'avant les travaux.

1. Les surfaces gazonnées entretenues: **de la tourbe**
2. Les surfaces en friche: de la semence
3. Les entrées charretières : ce qui était présent
4. Les fossés : Certains en empierrement
5. Les aménagements particuliers: à discuter avec l'Entrepreneur

Personne ressources à contacter

- Le surveillant de chantier identifier à la compagnie TEKNIKA.
- La ville de Bromont au travaux publics
- L'Entrepreneur DJL inc de Bromont